

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du 29 novembre au 6 décembre

En **CT**, je vote : En **CAP**, je vote :

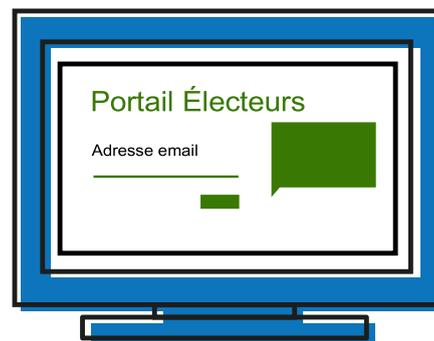


DES LE 11 OCTOBRE, JE CREE MON MOT DE PASSE

- **Je me connecte** sur elections2018.education.gouv.fr et je saisis mon e-mail professionnel : `prenom.nom@ac-orleans-tours.fr`



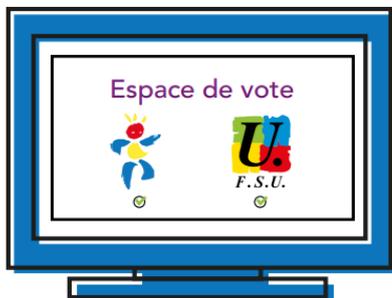
Je note mon mot de passe ici :



- **Je me connecte** ensuite sur mon e-mail professionnel, **je clique** sur le lien reçu par mail et je crée un mot de passe personnel. J'accède à ma messagerie professionnelle sur : <https://pia.ac-orleans-tours.fr/>
Ne pas confondre I-prof et messagerie professionnelle

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE, JE VOTE

- **Je me connecte** à mon espace électeur elections2018.education.gouv.fr et je clique sur « voter ». Je saisis mon identifiant de vote (reçu à l'école) et mon mot de passe personnel



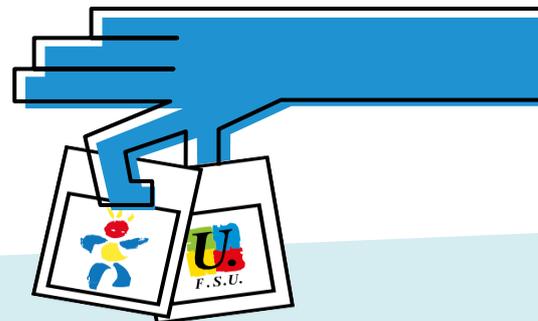
Je note mon identifiant ici :



- **Je vote** SNUipp et je vote FSU pour chacun des scrutins correspondants

Le compte électeur permet

- De consulter les scrutins pour lesquels je serai appelé à voter
- De récupérer mon identifiant de vote, de créer ou recréer mon mot de passe
- D'accéder au bureau de vote en ligne



Du 29 novembre et jusqu'au 6 décembre :

VOTONS SNUipp et FSU,

un syndicalisme unitaire, déterminé, majoritaire et indépendant
snuipp.fr/landingpage

